



## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle autorisation de programme et la nouvelle répartition des crédits de paiements :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-02	Tiers lieu numérique MO + Travaux Hors révisions	786 820 HT 944 184 TTC	240 000 TTC	674 184TTC	30 000 TTC

## DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 20 décembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*